

SUCCESSION

Liste de pièces et éléments à fournir

ÉTAT CIVIL – SITUATION MATRIMONIALE

- ✓ Extrait d'acte de décès du défunt (original)
- ✓ Livret(s) de famille du défunt
- ✓ Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- ✓ Livrets de famille, adresse, téléphone, mail et profession des héritiers, et copie de leur carte d'identité

LIBERALITES – SUCCESSIONS

- ✓ Copie de la donation entre époux
- ✓ Testament
- ✓ Copie des donations consenties par le défunt et/ou son conjoint (dons manuels, donations entre vifs, donations partages)
- ✓ Donations/Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux - document original (1)
- ✓ Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation
- ✓ Références et coordonnées des compagnies auprès desquelles le défunt ou son conjoint a souscrit des contrats d'assurance vie
- ✓ Copie des déclarations de succession déposées lors des successions dans lesquelles le défunt a bénéficié de droits

INFORMATIONS SUR LE PATRIMOINE

Éléments d'actif

- ✓ Copie des actes d'acquisition des immeubles, appartements et terrains possédés
- ✓ Coordonnées des banques ou établissements financiers dans lesquels le défunt et, le cas échéant son conjoint détiennent des comptes, numéros du ou des comptes bancaires et livrets (1)
- ✓ Carte grise du ou des véhicules automobiles et avis de valeur (1)

Éléments du passif

- ✓ Copie des emprunts en cours à la date du décès
- ✓ Dernier avertissement et déclaration concernant l'impôt sur le revenu, l'ISF et la CSG
- ✓ Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)
- ✓ Dernières facture eau, électricité, gaz
- ✓ Sommes dues au jour du décès
- ✓ Facture des frais funéraires et/ou contrat obsèques

Divers :

- ✓ Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire ou identité du comptable de la personne décédée (1) et coordonnées des divers organismes
- ✓ Aides sociales perçues
- ✓ Bail éventuel
- ✓ RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les références des comptes ouverts au nom du conjoint survivant.

Nous vous remercions de bien vouloir verser la somme DEUX CENTS EUROS (200,00 €), à titre de provision sur frais

N'hésitez pas à contacter l'étude ACTE 3 qui vous aidera à affiner et à adapter à votre dossier la liste des pièces à fournir.

Site de FLEURBAIX - RICHEBOURG : 03.21.61.63.61

Site de LILLE : 03.69.12.57.00